

# **RENTREE BUDGETAIRE 2011**



# **MESURES D' ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION BUDGETAIRE 2011**

Présentées par

**Monsieur KOFFI Ahoutou Emmanuel**  
Directeur de Cabinet du Ministre de l' Economie et des Finances

# INTRODUCTION

Le message de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, les présentations des différents responsables du Ministère de l'Économie et des Finances ainsi que la teneur des échanges font apparaître des défis explicites ou implicites.

Au nombre de ceux-ci, il y a lieu de relever le défi de la crédibilité de l'État dans sa capacité à répondre aux besoins des populations, en termes financiers et opérationnels, mais également en termes de bonnes pratiques financières.

Face à ces défis, les mesures d'accompagnement de la gestion budgétaires portent sur les cinq (5) axes présentés ci-après :

1. Assurer le financement du gap à rechercher et renforcer la discipline budgétaire
2. Optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat;
3. Améliorer l'efficacité de la gestion budgétaire
4. Assainir la gestion des entreprises publiques;
5. Améliorer les rapports fiduciaires Etat-secteur-privé et le cadre de gouvernance financière.

**PRESENTATION  
SUCCINCTE DU CONTENU  
DE CHAQUE AXE**

# **1. Assurer le financement du gap à rechercher et renforcer la discipline budgétaire**

Les actions spécifiques prévues, dans le cadre de cette mesure sont:

- Rechercher des ressources additionnelles à travers des plus values de recettes fiscales, ainsi que des financements extérieurs supplémentaires;
- Mettre en œuvre la régulation budgétaire en ajustant le niveau du budget exécutable avec le rythme des entrées de ressources;
- Couvrir par ajustement sur le budget d'un Ministère ou d'une structure donnée, les demandes de crédits complémentaires;
- Réaffirmer et veiller à l'application de l'interdiction des dépenses extra-budgétaires
- Discuter avec les créanciers (clubs de Paris et de Londres ainsi que créanciers privés) en vue d'obtenir un traitement des arriérés de paiement tenant compte de la capacité de paiement de l'Etat;
- Faire un audit des recettes et des dépenses de l'Etat sur la période janvier-Avril 2011 et intégrer les résultats validés à travers un collectif budgétaire.

## **2. Optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat**

Au titre de cet axe, les actions ci-après sont prévues :

- Limiter le recours aux avances de trésorerie, en nature de dépense et en volume, conformément à l'arrêté du 13 mars 2009, portant modalité de recours aux avances de trésorerie;
- Procéder à la régularisation des avances exécutées dans un délai de 15 jours sous la supervision du Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances
- Tenir régulièrement les réunions du Comité de trésorerie et prendre les mesures pour assurer la réalisation des prévisions de recettes;



## **2. Optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat (suite et fin)**

- Prendre les dispositions utiles pour réduire les arriérés à fin 2010 de 144 milliards et pour ne pas accumuler de nouveaux arriérés en 2011;
- Appliquer des critères objectifs et garantir la transparence dans le règlement des dépenses, notamment en privilégiant l'antériorité;
- Elaborer et mettre en œuvre, en liaison avec la BCEAO, un plan de restructuration de l'encours de la dette sur les titres de l'Etat.



### **3. Améliorer l'efficacité de la gestion budgétaire**

Les actions prévues à ce titre sont :

- Adopter et diffuser les mesures de réduction des délais et d'allègement des procédures de passation des marchés, notamment au titre des pièces constitutives des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)
- Assurer un suivi technique et financier régulier de l'exécution du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU);
- Faire la revue régulière des dépenses pro-pauvres et prendre les dispositions pour améliorer les performances physiques et financières;





### **3. Améliorer l'efficacité de la gestion budgétaire (Suite et fin)**

- Elaborer, sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances, les rapports d'exécution financière et physique des budgets des Ministères par les DAAF ;
- Faire la revue régulière des portefeuilles d'opérations des partenaires au développement;
- Elaborer et signer avant la fin de l'année, les contrats de performances avec les coordonnateurs des projets co-financés.

## **4. Assainissement de la gestion des entreprises publiques**

Dans le cadre de cet axe, il s'agira de :

- Achever l'audit des 43 sociétés d'Etat et sociétés à participation financière publique majoritaire en cours ;
- Préparer un plan de restructuration du portefeuille de l'Etat, pour atteindre l'objectif de réduction du portefeuille de 25%;
- Lancer l'audit des Etablissements Publics Nationaux;
- Assainir le cadre de gouvernance et rationaliser les charge de fonctionnement des entreprises publiques (rémunération des dirigeants, jetons de présence, etc.).

## **5. Améliorer les rapports fiduciaires Etat-Secteur privé et le cadre de gouvernance financière**

Les principales actions à entreprendre au titre de cet axe sont :

- Poursuivre les efforts d'apurement des arriérés intérieurs;
- Mettre en place un Comité paritaire de suivi du remboursement des crédits de TVA;
- Achever le recensement et l'audit des passifs de la période 2006-2010 et proposer des mesures correctives y compris les sanctions.



## **5. Améliorer les rapports fiduciaires Etat-Secteur privé et le cadre de gouvernance financière (suite et fin )**

- Adopter et mettre en œuvre un plan de restructuration des encours de la dette intérieure, issue des titres d'Etat;
- Rendre opérationnel une Brigade de lutte contre la corruption avant la fin de l'année;
- Appliquer le Code d'Ethique et de déontologie des marchés publics en s'appuyant sur l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

# **CONCLUSION**

Au total, l'ensemble des mesures d'accompagnement ainsi présentées sont intégrées au Plan d'Actions Stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances, qui fera l'objet d'un suivi spécifique.

Elles doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du Gouvernement, de garantir la rigueur budgétaire, la transparence et la réalisation physique des actions financées par le budget de l'Etat.

C'est pourquoi, les acteurs de la gestion des finances publiques doivent déployer tous les moyens nécessaires, en tenant compte de ces dispositions, aucun acte n'étant anodin en la matière.

**MERCI DE VOTRE  
AIMABLE ATTENTION**